

## CONSEIL SCIENTIFIQUE Du 14 décembre 2017 COMPTE RENDU N°5

Présents : Delphine ACKERMANN, Benoît AUBIGNY pour Marlène BELLY, Cédric AUDEBERT, Martin AURELL, Claire BEAUSSE, Guillaume BOURGEOIS, David CLARYS, Harmony DEWEZ, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Vanessa ERNST-MAILLET, Armelle GIGLIO-JACQUEMOT, Sandrine GIL, Anne JOLLET, Catherine MALE, Gilles MARMASSE, Vincent MICHEL, Claire PORTAL, Alexandra ROUX.

Excusés : Dolorès ALBARRACIN, Marlène BELLY, Gilles MOREAU, Eric PALAZZO, Christian PAPINOT, Fanny RENARD, Dominique ROYOUX, Nicolas VIBERT, Alexandre VINCENT.

### **1- Approbation du procès-verbal du 16 novembre 2017**

Il convient d'ajouter Martin Aurell à la liste des présents.

Christian Papinot a demandé une modification concernant sa prise de parole dans les questions diverses. Après échange, les membres du Conseil Scientifique (CS) s'accordent sur la proposition de ne pas intégrer cette demande, de sorte de ne pas s'engager dans un processus systématique de ré-écriture du PV. L'objet d'un PV est de retranscrire les idées générales émises par les membres du CS, mais pas l'intégralité des interventions

Le compte-rendu est adopté avec 2 abstentions.

### **2- Informations de la Commission Recherche**

La Commission Recherche (CR) de l'Université de Poitiers (UP) du 23 novembre n'a finalement pas statué sur les dotations des laboratoires mais a établi une répartition des masses budgétaires par secteur (SHS, Biologie/Santé, etc.). Une nouvelle CR se tient simultanément à ce CS et devrait statuer sur les dotations des laboratoires pour 2018. Les membres d'une commission émanant de la CR ont pu accéder et travailler sur les éléments chiffrés ce lundi, mais ils ne sont pas communicables tant que la CR ne les a pas validés.

Pour établir cette répartition, Serge Huberson est parti du budget global de la Recherche (2,8m€) auquel il a extrait l'équivalent des prélèvements actuels de composantes (400k€). Si l'UFR SHA n'applique pratiquement pas de prélèvement, certaines composantes prélevaient jusqu'à 25% sur les dotations, ces sommes n'étant pas toujours réaffectées à la recherche. A ce stade, nous ne savons pas comment cette enveloppe sera répartie entre les composantes.

Le nombre d'enseignant-chercheurs (EC) et de chercheurs (C) actifs a été établi en parallèle. Les directions de laboratoires n'ayant pas toutes communiqué ce chiffre ou ayant parfois transmis des données surestimées, ce sont finalement les chiffres des rapports HCERES qui ont été pris en compte. La distinction du type de laboratoire (Expérimental lourd, expérimental léger, autre) a été abandonnée au profit d'un coefficient par groupe disciplinaire, de 1 pour les EC/C de Sciences Humaines, Droit éco gestion, Math info, et 1,6 pour les EC/C de Biologie/Santé, Bio environnementale, SPI, chimie, le CeRCA étant rattaché au secteur Biologie/santé. La distinction entre Equipe d'Accueil (EA) et Unité Mixte de Recherche (UMR) a été abandonnée.

Les dotations arrêtées pour 2018, s'inscrivent dans une tendance évolutive. Autrement dit, il s'agit d'une première étape avec l'objectif d'arriver à une situation équitable pour la fin du contrat quinquennal. Actuellement le groupe SHS pris dans son ensemble est à un coefficient un peu supérieur à 1 ce qui signifie que la dotation globale ne devrait pas connaître d'évolution significative d'ici la fin du contrat. En revanche à l'intérieur de ce groupe il peut y avoir des variations, avec une baisse qui continue pour les laboratoires les mieux dotés et une augmentation pour les moins dotés. Chaque année, un nouveau calcul sera établi permettant de parvenir aux coefficients cibles et prenant en compte l'évolution de la masse des personnels par laboratoire (Départs/Recrutements).

A ce stade, il est possible de communiquer les évolutions attendues pour les laboratoires de l'UFR SHA, qui sont de 3 types :

- Dotation ≈ stable : HERMA, Eq. CAPS, MAPP
- Dotation diminuée : CESC (--), MIGRINTER (-)
- Dotation augmentée : CeRCA (+), RURALITES (+), CRIHAM (++), GRESKO (+++)

Une rapide discussion a lieu et il est convenu de faire une étude plus approfondie lors du prochain Conseil Scientifique du 25 janvier, les chiffres précis étant alors connus. Par ailleurs, le Conseil d'UFR du 21 décembre pourra être l'occasion de traiter aussi rapidement des dotations.

### **3- Examen et classement des demandes de soutien aux colloques 2018**

L'appel pour le soutien aux colloques a été devancé relativement à l'année en cours, puisque le CS avait traité ces demandes au mois de janvier dernier. Trois types de demandes peuvent être formulées : à Grand Poitiers, à l'UP, et à la Région Nouvelle Aquitaine. Concernant le premier, l'appel ne comporte pas d'information sur les critères.

Concernant la Région, les critères sont les suivants, pour les colloques « ordinaires » :

- Budget minimum de 5000€
- Aide Plafonnée à 5000€
- Temps d'ouverture vers le grand public
- Budget précis incluant une part d'autofinancement
- Droits d'inscription
- Engagement de publication des résultats
- Organisation écoresponsable

Il existe la possibilité de financement de colloques extraordinaires, mais il semble que les demandes présentées ne répondent pas à ce qui est attendu par la Région.

Concernant l'UP, l'aide est plafonnée à 2000€ pour les colloques nationaux et 4000€ pour les colloques internationaux. Il n'y a pas d'obligation de droits d'inscriptions.

Pour rappel, en 2017, 7 dossiers avaient été présentés par l'UFR et tous ont été financés.

Cinq dossiers ont été déposés cette année.

Il est convenu que les collègues qui portent un projet de colloques présent(e)s au CS quittent la séance le temps de l'examen de leur dossier. Ce principe s'appliquera aux autres types de dossiers.

Après la présentation des rapports de 2 expert(e)s pour chaque projet de colloque, et une discussion, le classement figurant dans le tableau en annexe a été adopté. Quelques corrections mineures sont demandées sur plusieurs dossiers qui devront être retournés à l'UFR au plus vite.

Le CS n'a pas pu établir de critères de priorité, tous les colloques ayant reçu un double avis favorable. Aussi, ce tableau a été établi par un vote sur chaque rang dans le classement. Le constat est fait que ce type de vote n'est peut-être pas le plus approprié et qu'il faudrait réfléchir à un vote global avec des pondérations qui permettrait peut-être que le vote final représente plus fidèlement le sentiment individuel des membres du CS.

Pour terminer, David Clarys informe le CS qu'un 6<sup>e</sup> dossier avait été déposé par des collègues du CESCМ rattachés à l'UFR Lettres et Langues. Il a été convenu avec André Magord, l'Assesseur Recherche de cette UFR, d'une alternance d'une année sur l'autre pour ces dossiers et donc cette année, ce dossier est traité par le CS de Lettres et Langues.

Il conviendra d'avoir une discussion plus générale sur la situation de ce laboratoire et potentiellement d'autres laboratoires (le CeRCA au moins) qui sont rattachés sur le plan administratif et financier à l'UFR SHA, mais qui intègrent des collègues d'autres composantes. Les dossiers déposés par ces collègues sont difficilement reçus dans leur UFR du fait que leur laboratoire soit en SHA et difficilement reçus en SHA du fait qu'ils soient rattachés à une autre composante.

#### **4- Questions diverses**

Dates des prochains Conseils Scientifiques :

- 25 janvier, 15 mars, 5 avril, 3 mai, et 21 juin, à 14h.
- D'autres CS pourront s'ajouter selon les dossiers à traiter.

**L'assesseur à la Recherche**



**David CLARYS**

### Annexe - Classement des demandes de soutien aux colloques 2018

Intitulé du colloque	Dates	Caractère	Nb intervenants	Nb participants	Budget total	Droits inscription	Participation UP	Participation Région	Participation Gd Poitiers	Avis CS
<i>Simon de Montfort</i> - CESCO - Martin Aurell	3-4 mai 2018	international - Ordinaire	17	50	8 050 €	500 €	1500 € (19%)	3000 € (37%)		<b>Classé n°2</b>
<i>Réclamer, soutenir, refuser la surveillance</i> - CRIHAM - Anne Jollet	3-4-5 octobre 2018	international - Ordinaire	24	70	10 500 €	500 €	3000 € (29%)	3500 € (33%)	1000 € (10%)	<b>Classé n°3</b>
<i>L'avant et l'ailleurs</i> - MAPP - Philippe Grosol	17-19 octobre 2018	international - Ordinaire	20	80	13 795 €	150 €	3000 € (22%)	2000 € (15%)	-	<b>Classé n°1</b>
<i>Penser, composer, pratiquer la musique</i> - CRIHAM - Isabelle His	8-9 novembre 2018	international	14	50	14 000 €	-	3000 € (21%)	-	1500 € (11%)	<b>Classé n°4</b>
<i>Odonner l'Eglise II</i> - CESCO - Emilie Kurdziel	11-12 octobre 2018	international	20	40	9 000 €	-	2000 € (22%)	-	-	<b>Classé n°5</b>